

## Prolongement de l'autoroute 35

### Question complémentaire – Aspect sonore

#### Question :

Estimation du niveau sonore aux résidences localisées à l'est de la rivière aux Brochets selon le tracé recommandé et le tracé alternatif dans le secteur de la forêt marécageuse.

#### Réponse :

Selon l'étude d'impact sonore réalisée en 2005 (par Décibel), le niveau sonore moyen sur une période de 24 heures aux résidences localisées à l'est de la rivière aux Brochets, suite au prolongement de l'autoroute 35, est inférieur à 55 décibel A en 2011 et 2021. Les débits de circulation sont relativement faibles dans ce secteur (inférieurs à 10 000 véhicules/jour) et ils varient peu de 2011 à 2021.

Un niveau sonore inférieur à 55 décibel A en moyenne sur 24 heures est jugé acceptable selon la *Politique sur le bruit routier* du Ministère des Transports du Québec.

#### **Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie**

##### **Julie Morin**

Service des liaisons avec les  
partenaires et les usagers

Transports  
Québec

Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie  
180, boulevard d'Anjou, bureau 200  
Châteauguay (Québec) J6K 1C4  
julie.morin@mtq.gouv.qc.ca  
téléphone : 450.698.3400, poste 226  
télécopieur : 450.698.3452